

**Décret du 12 octobre 2025
relatif à la composition du Gouvernement**

NOR : HRUX2527927D

Le Président de la République,

Vu l'article 8 de la Constitution ;

Vu le décret du 10 octobre 2025 portant nomination du Premier ministre ;

Sur proposition du Premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique,

Décète :

Art. 1^{er}. – Sont nommés ministres :

M. Laurent NUNEZ, ministre de l'intérieur ;

Mme Catherine VAUTRIN, ministre des armées et des anciens combattants ;

M. Jean-Pierre FARANDOU, ministre du travail et des solidarités ;

Mme Monique BARBUT, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature ;

M. Gérald DARMANIN, garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. Roland LESCURE, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique ;

M. Serge PAPIN, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat ;

Mme Annie GENEVARD, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;

M. Edouard GEFFRAY, ministre de l'éducation nationale ;

M. Jean-Noël BARROT, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;

Mme Rachida DATI, ministre de la culture ;

Mme Stéphanie RIST, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Mme Naïma MOUTCHOU, ministre des outre-mer ;

Mme Françoise GATEL, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ;

Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre de l'action et des comptes publics ;

M. Philippe BAPTISTE, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace ;

Mme Marina FERRARI, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative ;

M. Philippe TABAROT, ministre des transports ;

M. Vincent JEANBRUN, ministre de la ville et du logement.

Art. 2. – Sont nommés ministres délégués auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres :

M. Laurent PANIFOUS, chargé des relations avec le Parlement ;

Mme Maud BREGEON, porte-parole du Gouvernement.

Art. 3. – Sont nommés ministres délégués et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

– Auprès du Premier ministre :

Mme Aurore BERGÉ, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ;

– Auprès du ministre de l'intérieur :

Mme Marie-Pierre VEDRENNE ;

– Auprès de la ministre des armées et des anciens combattants :

Mme Alice RUFO ;

– Auprès de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature :

Mme Catherine CHABAUD, chargée de la mer et de la pêche ;

M. Mathieu LEFÈVRE, chargé de la transition écologique ;

– Auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique :

M. Sébastien MARTIN, chargé de l'industrie ;

Mme Anne Le HÉNANFF, chargée de l'intelligence artificielle et du numérique ;

– Auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

M. Benjamin HADDAD, chargé de l'Europe ;

M. Nicolas FORISSIER, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité ;

Mme Eléonore CAROIT, chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger ;

– Auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées :

Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées ;

– Auprès de la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation :

M. Michel FOURNIER, chargé de la ruralité ;

– Auprès de la ministre de l'action et des comptes publics :

M. David AMIEL, chargé de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Art. 4. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 octobre 2025.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

SÉBASTIEN LECORNU